

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°328



OpenClimat est une plateforme d'information ouverte sur l'action climatique des entreprises, qui présente des données fiables, comparables et compréhensibles par tous.

Forts de notre expérience dans l'analyse du suivi de la décarbonation des entreprises par rapport au référentiel SBTi, OpenClimat propose ici sa contribution au projet de guide aux entreprises, en nous basant, entre autres, sur notre vision des bonnes pratiques et des points d'amélioration du standard SBTi et de son utilisation.

Contact :
vincent@openclimat.com

Le point de vue d'OpenClimat sur le guide aux entreprises soumis à la concertation

EN BREF

En préambule, nous tenons à applaudir la démarche, 1) car il s'agit d'une approche par les résultats (en suivant les trajectoires de décarbonation) et non par les moyens (en imposant tel ou tel levier à mettre en place), 2) car il s'agit de la première approche nationale (trajectoires GIEC x point de départ pays x déclinaisons sectorielles), complémentaire de SBTi (trajectoires GIEC x point de départ Monde x déclinaisons sectorielles), et 3) car cette approche territoriale peut apporter un pilotage nationale plus pertinent et apporter plus de visibilité aux entreprises sur le long terme.

L'objectif de notre retour est d'essayer de contribuer à faire en sorte que ce guide soit largement adopté et utilisé par un maximum d'entreprises. Plusieurs aspects nous paraissent particulièrement clé pour garantir cette adoption :

1. la robustesse intellectuelle de la modélisation, sans quoi des acteurs influents de l'écosystème, notamment les acteurs français de taille internationale, pourraient ne pas se rallier derrière ce référentiel
2. la clarté et la non-ambiguïté du guide pour sa mise en œuvre, afin de simplifier sa mise en œuvre et de permettre une comparabilité des entreprises dans leurs engagements et leurs progrès
3. la simplicité de lecture pour les parties prenantes, prérequis à tout mécanisme de reconnaissance, et donc pilier de l'incitation des entreprises.

Cette contribution est structurée en 3 parties :

1. Retours sur le fond : modélisation des cibles ;
2. Recommandations de précisions à apporter sur certains points du guide ;
3. Suggestions pour la mise en pratique du guide.

1.Recommandations sur le fond

1.1. Hypothèses de modélisation : Influence des années de départ

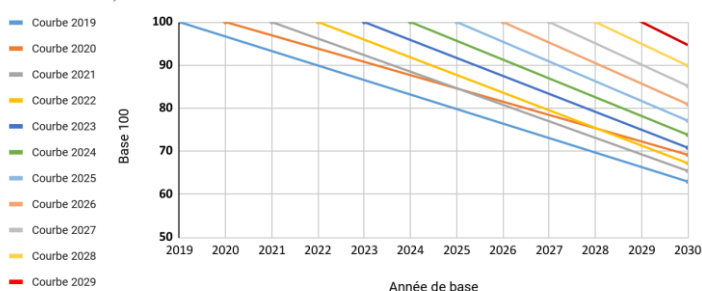
Un retard dans le démarrage des actions réduit l'ambition nécessaire pour respecter les objectifs de la SNBC.

D'après l'outil Excel associé au guide, **une année de base tardive diminue l'effort de réduction nécessaire d'ici 2030**. La pente des ambitions croît insuffisamment pour rattraper ce retard. Par exemple, une cible de décarbonation fixée en 2025 implique des efforts moins exigeants que ceux demandés pour répondre à la cible 2019-2030.

Une trajectoire 1.5°C SBTi se révèle souvent plus ambitieuse que la trajectoire SNBC sur le moyen terme.

Source : Données issues de l'outil Excel SNBC

Cible de décarbonation à 2030, selon l'année de départ (Secteur : Généraliste)



Légende : Comparaison de la trajectoire de décarbonation généraliste en fonction de l'année de départ, enseignements applicables aux autres postes d'émissions et secteurs.

Limites et recommandations :

Point de retour majeur : l'ambition ne permet pas de rattraper le retard des entreprises. Si toutes les entreprises s'engagent tard, le budget carbone de la SNBC n'est pas respecté.

Nous recommandons d'**appliquer un seuil qui ne varie pas, ou peu, quel que soit le nombre d'années restantes**. Toutes les entreprises arrivent alors au même point d'arrivée (e.g. une cible de décarbonation du référentiel SBTi suivant la trajectoire 1,5°C prise après 2020, doit être de

-42% entre l'année initiale et l'année finale, quel que soit cet écart).

1.2. Difficultés d'inventaire

Inventaire par sous-catégorie : Difficultés à récupérer la donnée de précision

Fixer des cibles par sous-catégorie implique un nombre important de cibles et complexifie la compréhension par les parties prenantes. Lorsque la donnée de précision est difficile à récupérer, cela peut rendre difficile et peu fiable le suivi de multiples cibles.

Recommandations :

Clarifier les cibles qui doivent être suivies, la précision attendue et la constance de la méthodologie attendue dans les sous-catégories.

Inventaire France vs. International : Difficultés à suivre distinctement les deux périmètres

Bien qu'il soit possible de l'appliquer uniformément à l'ensemble des émissions françaises et internationales, la méthodologie peut amener à séparer les deux inventaires. Il est donc possible d'appliquer la SNBC aux émissions françaises et une autre méthode aux émissions internationales (par ex. SBTi).

Deux niveaux de complexité :

- Facteurs d'émission :** Issus d'ACV incluant des périmètres mixtes (nationaux et internationaux), ils compliquent la distinction nette entre les deux périmètres.
- Précision du bilan GES :** Pour les achats et immobilisations, les données des fournisseurs sont souvent imprécises et difficiles à séparer entre émissions françaises et internationales, surtout avec des facteurs monétaires.

Sources : guide p15

Recommandations :

Clarifier la méthodologie d'inventaire séparé entre les émissions françaises et internationales dans le guide.

Préciser les impacts d'une relocalisation d'activités en France, afin d'éviter que le rapatriement augmente artificiellement les émissions nationales alors que l'empreinte globale reste stable ou diminue.

2. Clarifications nécessaires

2.1. Postes significatifs : Une notion encore trop floue

Le guide ne définit pas la notion de « poste significatif ». Le document guide propose d'identifier les cibles de décarbonation sur les « postes significatifs », la notion mériterait d'être définie ou rappelée officiellement dans le guide s'il utilise une définition légale existante.

Sources : p10 guide SNBC, Art. R. 229-47 du Code de l'environnement

Recommandation :

Définir ou rappeler clairement ce qu'est un poste significatif pour le Scope 3 dans le guide, ou fixer une couverture minimale de suivi.

2.2. Clarifier la couverture Scope 3

Il y a une ambiguïté sur la couverture Scope 3 des cibles de décarbonation. Le guide ne précise pas si cette couverture fait référence au périmètre du bilan GES ou aux objectifs de décarbonation de l'entreprise. Il y a un écart entre le guide et la méthodologie BEGES v5, dans laquelle la structure doit reporter au moins 80% de ses émissions Scope 2 et Scope 3.

Sources : p14 du guide, mention : « *le critère de significativité dans les émissions de scope 3 est fixé au minimum à 80%, c'est-à-dire qu'au moins 80% des émissions totales du scope 3 doivent être incluses dans le périmètre de déclaration* » ; [Méthodologie BEGES v5](#) p29

Recommandation :

Clarifier les exigences minimales de couverture pour l'établissement des cibles de décarbonation sur le Scope 3.

2.3. Aligner l'exemple sur le guide

L'exemple en conclusion du guide ne suit pas le même ordre pour les leviers de décarbonation que celui utilisé pour les postes significatifs.

Les matières premières sont mises en avant comme premier levier, alors que l'entreprise TEST n'a pas fixé de cible sur ce poste d'émissions. Cela

crée une confusion sur la méthodologie à suivre et sur l'articulation entre les leviers d'action et les cibles de décarbonation.

Source : p.20-22 du guide

Recommandation :

Les exemples sont un repère très fort pour les utilisateurs du guide. Ils doivent donc être clairs et représentatifs. Nous recommandons de retravailler l'exemple de fin du guide pour avoir un déroulé clair et cohérent des attendus de la méthode et de la mise en place des leviers (leviers dans le même ordre que les cibles, en quoi ils répondent à la décarbonation des postes principaux d'émissions).

3. Conseils sur l'usage de la méthodologie

3.1. Comment déclarer la démarche ?

Le guide et son utilisation nécessitent un dispositif de validation de l'alignement des entreprises avec la SNBC. Pour éviter de reproduire les abus que l'on a pu voir dans la communication des entreprises (par exemple sur la communication d'empreinte carbone au produit, finalement régulée par l'ADEME), il conviendrait de cadrer, dès ce guide, la question de la valorisation et de la communication de son alignement. Par exemple, en définissant un organisme chargé de cette validation. Notamment à cause du fait qu'il faille suivre les trajectoires de chaque sous-catégorie, et non des scopes en agrégé comme pour SBTi, rendant la vérification en lecture directe impossible.

Recommandations :

- Mettre en place un système de déclaration et de reconnaissance des cibles de décarbonation, afin de valoriser les entreprises engagées, à l'image de la démarche SBTi, ou la [plateforme Bilan GES](#).
- Notre avis : un tel système doit valoriser les progrès réalisés plutôt que la seule définition d'un objectif final.

3.2. Comment suivre les cibles de décarbonation ?

La question du suivi opérationnel des nombreuses cibles de décarbonation se pose, leur atteinte ou non pouvant être source de confusion.

Recommandations :

Nous recommandons d'adopter, pour le suivi des résultats de décarbonation, des standards similaires à SBTi :

- **Suivi des cibles de décarbonation à périmètre constant**, en particulier en cas d'acquisition ou de cession d'entités ;
- **Suivi des cibles de décarbonation avec des hypothèses de calcul constantes**, notamment en ce qui concerne les méthodes de mesure, avec ajustement éventuel du bilan pour l'année de référence si nécessaire ;
- **Couverture représentative du périmètre Scope 3**;
- **Publication des données d'évolution et/ou audit de l'évolution des performances de décarbonation**, incluant la vérification des éléments mentionnés ci-dessus

3.3. Mécanismes d'incitation

Sans incitation, seules les entreprises déjà engagées dans les démarches climatiques participeront. Or, l'objectif est que l'ensemble des entreprises puissent se fixer des cibles de décarbonation.

Incitation réputationnelle : Système de reconnaissance par label

Tout comme SBTi a labellisé sa démarche, il paraît nécessaire de créer une "marqueur" cadré, permettant à l'écosystème de se structurer autour et ainsi créer une dynamique vertueuse. Cet effet est notamment décuplé par la relation donneurs d'ordre / fournisseurs (clients B2B ou financeurs). Il ainsi "suffit" de convaincre quelques donneurs d'ordre.

Sources et justification :

Dynamique observée sur la période 2015-2023 pour la "prescription" SBTi par les donneurs d'ordre.

Recommandations :

- Instaurer un label « Engagé SNBC », qui permettrait aux donneurs d'ordre de différencier leurs fournisseurs en fonction de leur engagement. Ce label pourrait être associé à des incitations positives, ou des pénalités pour celles ne s'engageant pas.
- Fédérer les donneurs d'ordre autour de ce label afin de créer une reconnaissance commune et partagée, encourageant ainsi une adoption plus large par les fournisseurs.

Conclusion

Pour résumer, sur le fond, il nous semble que le choix de ne pas fixer de minimum de réduction à atteindre d'ici 2030 (quelle que soit l'année de référence) réduit trop la contribution du secteur économique à la SNBC. Pour le reste, il nous apparaît clé d'apporter plus de précisions sur les aspects suivants, pour simplifier la mise en œuvre et la comparabilité des entreprises : gestion des périmètres transfrontaliers, définition d'un poste significatif, clarification de la couverture scope 3 minimale.

Enfin, le document devrait selon nous tout de suite prévoir les grandes règles quant à la "vie" de ce référentiel : mise en pratique, déclaration, suivi, mécanismes d'incitation... afin de ne pas reproduire les erreurs du passé d'autres référentiels et ainsi maximiser son usage par les parties prenantes, clé de voûte d'une dynamique d'adhésion généralisée des entreprises.

La réussite du guide dépendra de son utilisabilité, par les entreprises elles-mêmes et par la valorisation par leur écosystème. En toute humilité, nous espérons que nos retours seront assez clairs et vous seront utiles pour affiner ce guide.

En tant que plateforme d'information sur les progrès climatiques des entreprises, OpenClimat a hâte de pouvoir positionner et suivre les trajectoires des entreprises selon ce nouveau référentiel, si précieux pour l'atteinte des objectifs de décarbonation du pays.